RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

060/2025

# ARRÊTÉ

## PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS DE L'INAUGURATION DE LA POLICE MUNICIPALE PLACE DU 8 MAI 1945, ALLEE DE LA SOURCE ET CHEMIN PIETONNIER DE RUE M. BERTEAUX A PLACE DU 8 MAI 1945

Le Maire de la commune de **LE THILLAY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code Pénal ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction sur la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère partie à 8ème parties, et les textes subséquents le modifiant et le complétant ;

**VU** la délibération n°19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues par l'art. L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes les dispositions utiles pour garantir la sécurité des usagers du domaine routier communal et permettre le bon déroulement de l'inauguration du poste de Police Municipale organisée le 25 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** que cette manifestation nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité et d'organisation ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Du mardi 24 juin 2025 à 22h, jusqu'au mercredi 25 juin 2025 à 16h,** la circulation et le stationnement seront réglementés sur :

- La totalité du parking Place du 8 Mai 1945,
- L'allée de la Source,
- Le chemin piétonnier allant de la rue M. Berteaux à la place du 8 Mai 1945.



Hôtel de Ville | 21 rue de Paris | 95500 Le Thillay | Tél. 01 39 33 91 11 | www.mairie-le-thillay.fr
Services Techniques | 6 rue Dame Alice | 95500 Le Thillay | Tél. 01 39 33 94 16 | techniques@mairie-le-thillay.fr

060/2025

**ARTICLE 2 :** Durant cette période, la circulation, l'arrêt et le stationnement de tous véhicules seront strictement interdits dans les zones citées à l'article 1, à l'exception des véhicules :

- Des forces de l'ordre et de secours,
- Des services municipaux,
- Des personnes préalablement autorisées par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant au le sens de l'article R 417-10 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière dans les conditions prévues à l'article R 325-12 et suivant du Code de la Route.

**ARTICLE 4 :** L'accès aux zones concernées sera uniquement réservé aux personnes autorisées et préalablement inscrites sur une liste établie par les services municipaux.

**ARTICLE 5 :** La circulation des piétons sera également interdite dans les zones délimitées, sauf pour les personnes autorisées.

**ARTICLE 6 :** La signalisation temporaire réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place, entretenue et déposée par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 7 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 9 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Thillay, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Le Thillay, Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Thillay, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale de Louvres, Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 95).

Le Thillay, le 10 juin 2025

Le Maire,
Patrice GEBAUER

Hôtel de ville de " Le Thillay " 95 (Val-d'Oise)



Hôtel de Ville | 21 rue de Paris | 95500 Le Thillay | Tél. 01 39 33 91 11 | www.mairie-le-thillay.fr
Services Techniques | 6 rue Dame Alice | 95500 Le Thillay | Tél. 01 39 33 94 16 | techniques@mairie-le-thillay.fr